

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.003

L'An deux Mille Neuf, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 février 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 février 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LIGEARD représentée par M. GONZALEZ
M. RICH représenté par M. LE GUEUT

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : Mme CHABANEAU, M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 31

Mme GRAMMATICO a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONSTRUCTION DE L'UNITE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE LA BOURGEOISIE – AVENANT N° 2 AU LOT N° 1 « GENIE-CIVIL »**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan a engagé une opération de construction d'une unité de traitement des pesticides de 600 m³/heure sur le site de « La Bourgeoisie » à Saujon, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études SAUNIER ET ASSOCIES.

Cette opération a fait l'objet de l'attribution de trois marchés de travaux :

- Lot n° 1 : « Travaux de Génie-civil » attribué à l'entreprise G.T.M. GENIE-CIVIL ET SERVICES
- Lot n° 2 : « Equipements hydrauliques et électriques » attribué à l'entreprise C.E.R.
- Lot n° 3 : « V.R.D. » attribué à l'entreprise DAVID

Par avenant n° 1 au lot n° 1, le marché de génie-civil a été transféré à l'entreprise G.T.M. POITOU-CHARENTES (délibération n° 08.183 du 18 décembre 2008).

Au cours de la réalisation des travaux de génie-civil, il a été nécessaire d'entreprendre des prestations supplémentaires ou complémentaires définies comme suit (les prestations sont détaillées dans le projet d'avenant) :

| | |
|--|-------------------|
| - Modification des trémies | + 622,36 €H.T. |
| - Ouvrages bétons enterrés | + 4 800,00 €H.T. |
| - Manutention des pompes | + 4 526,16 €H.T. |
| - Dévoiement des réseaux électriques | + 8 191,34 €H.T. |
| - Pompage au port de Ribérou | + 16 443,18 €H.T. |
| - Modification de la structure et de la couverture | - 2 953,45 €H.T. |
| | ===== |
| - TOTAL | + 31 629,59 €H.T. |

Le projet d'avenant modifie le montant du marché du lot n° 1 qui est porté de 652 853,10 €H.T. à 684 482,69 €H.T., soit 818 641,30 €TTC, ce qui représente une augmentation de 4,8 % du montant du marché de base.

D'autre part, en raison des travaux supplémentaires et complémentaires, ainsi que des aléas de chantier et de coordination des interventions entre les différents lots, le délai initial comme figuré à l'article 3 de l'acte d'engagement doit être porté de cinq (5) mois à neuf (9) mois.

Il convient donc de passer un avenant n° 2 d'un montant de 31 629,59 €H.T., et de modifier le délai des travaux du lot n° 1 « Génie-civil », confié à l'entreprise G.T.M. POITOU-CHARENTES pour la construction de l'unité de traitement de l'eau de La Bourgeoisie à Saujon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet d'avenant ci-annexé,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 28 janvier 2009,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'avenant n° 2 au lot n° 1 « Génie-civil » pour la construction de l'unité de traitement de l'eau potable de La Bourgeoisie, confié à l'entreprise G.T.M. POITOU-CHARENTES, portant le montant initial de 652 853,10 € H.T. à un montant modifié de 684 482,69 € H.T., soit 818 641,30 €TTC, et portant le délai d'exécution des travaux de cinq (5) mois à neuf (9) mois,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'avenant n° 2 au lot n° 1 « Génie-civil » pour la construction de l'unité de traitement de l'eau potable de La Bourgeoisie, confié à l'entreprise G.T.M. POITOU-CHARENTES,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe de l'eau potable.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 février 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT